
Séances du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzungen des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: Jeudi 22 février 2018 / Donnerstag, 22. Februar 2018

Lieu / Ort: Auditoire Edouard Gremaud, HEIA, Fribourg/Freiburg

Présidence / Präsidentschaft:

M. Michel **Moret**, Président, Avry

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Présence / Anwesenheit

Commune d'Avry / Gemeinde Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Commune de Belfaux / Gemeinde Belfaux

Mme Jacqueline **Gury Racine** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf** et Velko **Stockel**

Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf

MM. Alain **Lunghi** et Dominique **Rhême**

Commune de Guin / Gemeinde Düringen

MM. Laurent **Bächler**, Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

Commune de Fribourg / Stadt Freiburg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Liliane **Galley**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiérmard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Oliver **Collaud**, Charles **de Reyff**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally** et Philippe **Vorlet**

Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez

MM. Vladimir **Colella** et Gilles **de Reyff**

Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras** et Yves **Litandi**

Commune de Marly / Gemeinde Marly

MM. Bernard **Clerc**, Jean-Luc **Humbert**, Christophe **Maillard** et Jean-Pierre **Oertig**

Commune de Matran / Gemeinde Matran

MM. Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Réat**

Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne

MM. Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Nicolas **Schmidt** et Loris **Schnarrenberger**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Mmes Chantal **Angéloz** (Corminboeuf), Lise-Marie **Graden** (Fribourg), Anita **Johner-Tschannen** (Düringen) et Fabienne **Menétréy** (Fribourg) ainsi que MM. Marc'Aurelio **Andina** (Villars-sur-Glâne), Jean-Marc **Boéchat** (Marly), Sébastien **Dorthe** (Matran), Daniel **Känel** (Givisiez), Marc **Lüthi** (Belfaux), Alexis **Overney** (Granges-Paccot), Eric **Romanens** (Marly), Hervé **Schuwey** (Givisiez) et Lionel **Walter** (Fribourg)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:

Présence / Anwesenheit

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) et Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que MM. Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düringen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et Thierry **Steiart** (Fribourg)

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Mme Rose-Marie **Probst** (Belfaux) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly) et Michaël **Studer** (Matran)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. **Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 12. Oktober 2017**
3. **Communications / Mitteilungen**
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. **Elections / Wahlen**
 - 4.1 Election complémentaire à la Commission financière / Ergänzungswahl in die Finanzkommission
 - 4.2 Election complémentaire au Bureau / Ergänzungswahl in das Büro
5. **Message concernant la modification des Statuts en vue de l'adoption d'un plan régional des énergies / Botschaft über die Änderung der Statuten für die Einführung eines regionalen Energieplans**
 - 5.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.2 Présentation du message n°18 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.18 des Vorstandes
 - 5.3 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 5.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
6. **Réponses du Comité / Antwort des Vorstandes**
 - 6.1 Motion visant à compléter le règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles / Motion zur Ergänzung des Reglements für die Anerkennung kultureller Angelegenheiten von regionaler Bedeutung (Mot_Leg2011-2016_2014_022)
 - a Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b Avis des auteurs / Standpunkt der Autoren
 - 6.2 Postulat demandant l'affichage de cartes isochrones pour piétons aux arrêts TPF de l'agglomération fribourgeoise / Postulat betreffend das Anschlagen von isochronen Fussgängerkarten an den TPF-Haltestellen in der Agglomeration Freiburg (Post_Leg2016-2021_2017_003)
 - a Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors
7. **Transmission du Postulat demandant une étude de faisabilité d'un parking d'échange P+R dans la proximité de l'arrêt du bus TPF "Portes de Fribourg" de la ligne TPF 1 / Überweisung des Postulats betreffend eine Machbarkeitsstudie für eine P+R-Anlage in der Nähe der TPF-Bushaltestelle „Portes de Fribourg“ (Linie 1) (Post_Leg2016-2021_2017_007)**
 - 7.1 Position des auteurs / Standpunkt der Autoren
 - 7.2 Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - 7.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - 7.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
8. **Divers / Verschiedenes**

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Alle Abkürzungen im Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
AggloNews	AggloNews, newsletter de l'Agglomération de Fribourg
AggloY	Agglomération d'Yverdon-les-Bains
Assises	Assises de la culture de la région fribourgeoise (2012-2014)
Bureau	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg
Ccult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
CFF	Chemins de fer fédéraux
CIG	Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg
CO	Cycle d'Orientation
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg (administration)
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg
DSJ	Direction de la sécurité et de la justice de l'État de Fribourg
Etat de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)
FTR	Fribourg Tourisme et Région
HEdS-FR	Haute Ecole de Santé Fribourg
HEIA-FR	Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg
HES-SO	Hautes Ecoles Spécialisée de Suisse occidentale
LAgg	loi sur les agglomérations (RSF 140.2) de l'Etat de Fribourg
LEn	loi sur l'énergie (RSF 770.1) de l'Etat de Fribourg
MD	mobilité douce
membres du Conseil	membres du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
motion n°4	motion Leg2016-2021_2017_004
motion n°22	motion Leg2011-2016_2014_022
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFT	Office fédéral des transports
OPF	Offices des poursuites et Office des faillites de l'Etat de Fribourg
P+R	parkings d'échange (pour véhicules) P+R, promus par l'Agglomération de Fribourg, bénéficiant d'un tarif préférentiel à condition de poursuivre un trajet en transport public
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (éventuel)
PAL	plan d'aménagement local (communal)
PDA	Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg
PDCant	Plan directeur cantonal
postulat n°7	postulat Leg2016-2021_2017_007
postulat n°3	postulat Leg2016-2021_2017_003
PRE	plan régional des énergies (planification au niveau régional en matière d'énergie)
Président du Comité	Président du Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg

Promotion des activités culturelles	Promotion des activités culturelles régionales de l'Agglomération de Fribourg
PSE	Plan sectoriel de l'énergie de l'Etat de Fribourg
PV	procès-verbal
Règlement Cult. Rec.	Règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles (approuvé par le Conseil d'agglomération le 11 février 2010)
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
RSS	Réseau Santé de la Sarine, association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine
scrutateurs	membres du Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (scrutatrices et scrutateurs qui concourent au bon déroulement et au dépouillement du scrutin)
SdE	Service de l'énergie de l'Etat de Fribourg
séance du Conseil	séance du Conseil d'agglomération
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
STEP	station d'épuration des eaux
TP	transport(s) public(s)
TPF	Transport public fribourgeois Holding (TPF) SA
TransAgglo	axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise (la TransAgglo reliera, à terme, Avry à Düdingen en passant par Matran, Corminboeuf, Villars-sur-Glâne, Fribourg et Granges-Paccot)
utilisateurs P+R	pendulaires et usagers occasionnels des <i>P+R</i> (parkings d'échange pour véhicules promus par l'Agglomération de Fribourg)
AggG	Gesetz über die Agglomerationen (SGF 140.2) des Staats Freiburg
Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (eventuell)
Büro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
kult. Reglement Anerk.	Reglement betreffend die Anerkennung der kulturellen Aktivitäten von regionaler Bedeutung (vom Agglomerationsrat am 11. Februar 2010 genehmigt)
Mitgliedsgemeinden	Mitgliedsgemeinden der Agglomeration Freiburg
OP	Ortsplanung
Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Ratsmitglieder	Ratsmitglieder der Agglomeration Freiburg
Ratssitzung	Agglomerationsratssitzung
REP	regionaler Energieplan (Energieplanung)
Staat Freiburg	Staat Freiburg (politisches Organ)
Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
Vorstandspräsident	Agglomerationsvorstandspräsident der Agglomeration Freiburg

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*, liebe Kolleginnen und Kollegen, Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants de la presse, invité-e-s ainsi qu'auditrices et auditeurs, j'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du *Conseil* à 19 h 37. Je vous salue toutes et tous cordialement. Ich eröffne diese Sitzung und begrüsse Sie alle recht herzlich.

Comme vous le constatez, les deux premières rangées sont occupées par les *scrutatrices et scrutateurs, membres du Bureau du Conseil (ci-après scrutateurs)*. Comme prévu, les membres du *Conseil* sont placés une rangée sur deux afin de permettre aux *scrutateurs ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg (ci-après collaborateurs)* de circuler dans les rangées vides, notamment, pour vous apporter les micros lors de vos interventions. Ce soir, les portes de la *Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg (ci-après HEIA-FR)* seront ouvertes jusqu'à 21 h 30 côté cour et jusqu'à 20 h côté rue ; passé 21 h 30, vous ne pourrez plus rentrer dans le bâtiment.

Ce soir, vous avez reçu une enveloppe transparente dans laquelle se trouvent votre carton de vote, l'AggloNews et la liste des membres du *Conseil*. Lors des votes simples, notamment lors des examens de détail ou lors de l'opposition d'un amendement contre la version du *Comité*, nous évaluerons si la majorité évidente est atteinte, auquel cas nous pourrions raccourcir la procédure et le temps imparti à ce travail. Par contre, en cas de doute, les *scrutateurs* compteront effectivement les voix, à ma demande ou à la demande du *Bureau du Conseil (ci-après Bureau)*. Dans cette situation, je vous demanderai de lever très haut vos cartons de vote jusqu'à la fin de leur comptage afin que leur travail soit facilité.

Lors de votre prise de parole au cours de cette séance, veuillez à utiliser un des micros, afin que l'enregistrement de cette séance soit optimal, et à présenter visiblement votre carton nominatif : ce sont des aides précieuses pour la rédaction du *procès-verbal (ci-après PV)*.

En fin de séance, n'oubliez pas de remettre votre enveloppe transparente, sur la table située à l'entrée de l'auditoire, et d'y insérer les textes écrits de vos interventions.

Je vous fais part, à présent, de la liste des excusé-e-s, qui ne peuvent pas participer à cette séance :

- parmi les membres du *Conseil* : Mmes Chantal **Angéloz** (Corminboeuf), Lise-Marie **Graden** (Fribourg), Anita **Johner-Tschannen** (Düdingen) et Fabienne **Menétrey** (Fribourg) ainsi que MM. Marc'Aurelio **Andina** (Villars-sur-Glâne), Jean-Marc **Boéchat** (Marly), Sébastien **Dorthe** (Matran), Daniel **Känel** (Givisiez), Marc **Lüthi** (Belfaux), Alexis **Overney** (Granges-Paccot), Eric **Romanens** (Marly), Hervé **Schuwey** (Givisiez) et Lionel **Walter** (Fribourg) ;
- parmi les membres du *Comité* : Mme Rose-Marie **Probst** (Belfaux) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly) et Michaël **Studer** (Matran) ;
- parmi les invités : M. Cédric Clément, Directeur de *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)*.

Nous sommes actuellement 43 membres du *Conseil*. Zur Zeit sind 43 *Ratsmitglieder der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Ratsmitglieder)* anwesend. Formellement, je dois constater que le quorum est manifestement atteint et que nous pouvons siéger valablement. Ich stelle fest, dass das Quorum erreicht ist und die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 2 février 2018.

Il s'avère qu'afin d'être conforme au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, il faudrait ajouter, au point 6.1 de *l'ordre du jour*, les points c) Discussion/Diskussion et d) Vote/Abstimmung. Selon le *Règlement du Conseil*, chaque motion transmise par le *Conseil* au *Comité* doit toujours être discutée et votée lors de la séance durant laquelle le *Comité* rend sa réponse. Je vous demande donc formellement si vous êtes d'accord d'ajouter ces points c) et d) au point 6.1 de *l'ordre du jour*. Cela semble être le cas. Avez-vous d'autres remarques à exprimer quant à cet *ordre du jour* ? Gibt es andere Anmerkungen zur *Traktandenliste*? Ce n'est pas le cas. Cet *ordre du jour*, ainsi modifié, est accepté.

Le premier point de *l'ordre du jour* est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 12. Oktober 2017

Le Président. Je relève qu'une coquille s'est glissée en pages 1 et 5 du *PV* de la séance du *Conseil* du 12 octobre 2017 : M. Alain Lunghi est de la commune de Corminboeuf, et non pas de la commune de Belfaux.

Avez-vous d'autres remarques concernant le *PV* de la séance du *Conseil* du 12 octobre 2017? Gibt es andere Bemerkungen oder Änderungsvorschläge betreffend des Protokolls der Agglomerationsratssitzung vom 12. Oktober 2017? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du 12 octobre 2017, sont priés de lever leur carton de vote.

Résultat / Ergebnis

Le *PV* de cette séance est approuvé à l'unanimité avec ces remarques.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der *Traktandenliste* ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après CAME)* exposera oralement ses préavis. En 2018, les prochaines séances du *Conseil* auront lieu les 17 mai, 11 octobre et 20 décembre (réserve).

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, certaines des communications, que je vais à présent vous transmettre lors de cette première séance du *Conseil* 2018, sont déjà indiquées dans l'*AggloNews*. Mes premières informations concernent le personnel de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*. Une fois de plus, nous constatons que l'*Agglomération* est un véritable laboratoire où son personnel développe des compétences recherchées par d'autres sphères. L'*Agglomération* doit donc déplorer le départ de deux de ses *collaborateurs* et se réjouir de l'arrivée de nouveaux *collaborateurs*.

Le 3 janvier 2018, Mme Lauriane Grosjean, ici présente, a débuté son activité en tant que stagiaire pour une durée de six mois afin de soutenir principalement les activités relatives au *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)*. Elle participera à la mise en œuvre de projets et au lancement d'études pour l'aménagement régional. Après avoir passé son enfance dans le Jura bernois, elle a effectué ses études universitaires à Lausanne pour devenir titulaire d'un Master en études urbaines. Avant de venir à Fribourg, elle a réalisé un stage d'une année à l'Agglomération d'Yverdon-les-Bains, AggloY. Bienvenue (applaudissements).

Le 15 janvier 2018, Mme Marie Voirol, ici présente, a commencé son stage à l'*Agglomération*. Elle soutiendra essentiellement les activités inhérentes à la *Promotion des activités culturelles régionales de l'Agglomération (ci-après Promotion des activités culturelles)*. C'est la première fois que l'Agglomération engage une personne pour un stage dans ce domaine très fertile. Après l'obtention, en mars dernier, d'un Master en histoire et études européennes à l'Université de Fribourg, elle est partie vivre durant un trimestre au nord de l'Allemagne, plus précisément à Hambourg, pour parfaire ses connaissances dans la langue de Goethe. A son retour, elle a effectué un stage de cinq mois en tant que journaliste-reporter d'images au sein de La Télé valdo-fribourgeoise. Avidée de nouveaux défis, elle a choisi l'*Agglomération* afin d'élargir le champ de ses compétences professionnelles. Bienvenue (applaudissements).

Le 12 octobre 2017, je vous ai présenté M. Yannick Riedo car il avait été engagé en qualité de stagiaire du *DAEM*. A la suite du départ de Mme Daniela Gaspoz-Fleiner, des recherches ont été entreprises afin de lui trouver une remplaçante ou un remplaçant. Après analyse, le *Comité* a considéré que M. Riedo remplit toutes les conditions requises pour poursuivre cette activité en qualité de collaborateur scientifique à l'aménagement régional. Il a donc été engagé à ce titre dès le 1^{er} novembre 2017 (applaudissements).

L'*Agglomération* a pris connaissance avec regret de la décision de M. Luc Tomasetti, ici présent, de mettre un terme à son activité de collaborateur scientifique responsable de la mobilité dès le 28 février 2018. Il travaillera dorénavant à son compte comme planificateur en transports indépendant. C'est un beau défi. Pour rappel, M. Tomasetti a commencé son activité à l'*Agglomération* le 27 avril 2015. Il a mené à bien de nombreux projets dans le domaine des *transports publics (ci-après TP)* et de la *mobilité douce*

(ci-après MD) avec efficacité et précision. Son œil avisé a favorisé un examen approfondi des offres en matière de TP, qui a permis de dégager de substantielles économies. Il a également contribué au succès du *Projet d'agglomération de troisième génération* (ci-après PA3). Nous le remercions tant sous l'angle professionnel que personnel. Le *Comité* le remercie pour son précieux travail et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité (applaudissements).

Pour le remplacer, *l'Agglomération* a engagé M. François Périllon, présent ce soir, à compter du 1^{er} mars 2018 en tant que collaborateur scientifique responsable de la mobilité. La succession de M. Tomasetti est donc immédiate. Aménagiste de formation et spécialiste en économie des transports, M. Périllon travaille dans le milieu des TP et de la mobilité depuis quinze ans. Il a été le premier cadre de CarPostal France, où il a dirigé plusieurs réseaux de bus urbains. Par la suite, dans un bureau d'études ferroviaire en Suisse, M. Périllon a participé à plusieurs études pour les CFF et *l'Office fédéral des transports* (ci-après OFT) et, notamment, pour Léman 2030. Dernièrement, il a travaillé sur le projet d'agglomération des communes de l'Ouest de Lausanne et a suivi leurs dossiers de TP et de voirie. De langue maternelle française, M. Périllon a pratiqué l'allemand et l'anglais dans plusieurs contextes professionnels. Grand amateur d'orgue, M. Périllon vient de suivre une formation particulière relative à cet instrument à Lausanne. Bienvenue (applaudissements).

Pour votre information, un second départ est prévu. M. Pietro Jaeggli a décidé de quitter à la fin du mois de mai 2018 *l'Agglomération*, où il a commencé son activité le 1^{er} septembre 2015, pour rejoindre le bureau d'aménagiste Urbasol de Givisiez. Il a contribué à la définition de la stratégie d'urbanisation du PA3. Il a également conduit plusieurs études, notamment dans le domaine des zones d'activités, dont les résultats vous seront communiqués bientôt. Nous lui souhaitons plein succès dans cette activité et le remercions pour le travail, qu'il a déployé, ainsi que pour son enthousiasme au service de *l'Agglomération*. Il est entendu que les démarches sont en cours afin de pourvoir à son remplacement.

A présent, comme vous le savez probablement, *l'Agglomération* a reçu une très bonne nouvelle en ce qui concerne le PA3, qui a été déposé en décembre 2016 après une longue et positive discussion du *Conseil* : le PA3 a été évalué positivement par les services fédéraux après plus d'une année d'analyse. *L'Agglomération* a appris avec satisfaction qu'elle obtiendra, pour son PA3, près de CHF 10 millions de francs plus que pour son *Projet d'agglomération de deuxième génération* (ci-après PA2). *L'Agglomération* recevra un montant global de CHF 33,7 millions de francs pour la réalisation des mesures jugées prioritaires sur la période 2019-2023. C'est un très bon résultat comparé à celui d'autres agglomérations suisses de même taille. La répartition du soutien fédéral entre les différentes mesures est désormais connue. Les détails seront communiqués la semaine prochaine aux représentants politiques et techniques des *communes membres de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *communes membres*) lors de la *Commission d'aménagement régional et de mobilité* (ci-après CARM). Quelques mesures font encore l'objet de discussions avec les services fédéraux en vue d'assurer une priorisation adéquate et conforme aux plannings des travaux prévus. Il s'agit de veiller à ce que certaines mesures, qui avaient été classées en A ou en B, ne soient pas décalées dans le temps mais reviennent à leur statut d'origine étant donné qu'elles s'inscrivent dans un programme de réalisation. Certaines mesures pourront faire l'objet d'une nouvelle demande de cofinancement fédéral dans le cadre d'un éventuel *Projet d'agglomération de quatrième génération* (ci-après PA4). Nous attendons les résultats définitifs de l'évaluation fédérale du PA3, avant d'envisager la possibilité d'élaborer un PA4. Il appartiendra ensuite au *Conseil* d'en décider ultérieurement. Les *communes membres* pourront commencer la mise en œuvre de mesures du PA3, bénéficiant d'un soutien fédéral, une fois que les montants seront débloqués par le parlement fédéral et que l'accord sur les prestations sera signé, ce qui devrait avoir lieu au plus tôt durant l'été 2019. Les représentants des *communes membres* doivent absolument être conscients du fait qu'elles doivent impérativement se concentrer, dès aujourd'hui, sur la mise en œuvre des mesures du PA2.

Dans un dernier temps, le *Comité* vous invite à suivre la page Facebook, mise en place par *l'Agglomération*. Entre les séances du *Conseil*, vous pourrez y observer les différentes actions entreprises dans les différents domaines d'activités dont *l'Agglomération* est en charge. Cette présence sur les réseaux sociaux sera complétée par un nouveau site internet qui sera accessible dans le courant de l'été 2018.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est liquidé.

4. Elections / Wahlen

4.1 Election complémentaire à la Commission financière / Ergänzungswahl in die Finanzkommission

Le Président. Suite à la démission de M. Sébastien Dorthe, Vice-Président de la *Commission financière de l'Agglomération (ci-après CF)*, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre de la *CF*. Pour rappel, la *CF* comprend neuf membres et ne peut disposer de plus de deux membres issus de la même commune. En l'état, deux *communes membres*, Matran et Belfaux, ne sont plus représentées au sein de la *CF*. Sont candidats à cette élection Mme Jacqueline Gury Racine, de la commune de Belfaux, et M. Jean-Luc Dumoulin, de la commune de Matran. Y a-t-il d'autres candidatures ? Gibt es weitere Kandidaturen? Ce n'est pas le cas. Nous sommes donc en présence de deux candidatures pour un seul siège vacant. Nous devons donc organiser un scrutin de liste. Je demande aux candidats de se lever lors de leur présentation.

M. Gabriel Litzistorf. Mme Jacqueline Gury Racine est Conseillère communale à Belfaux depuis février 2017. Elle est en charge du Dicastère des finances et de l'économie. Elle est membre du comité de direction du Service social régional de la Sonnaz, du comité de direction du *Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG)*, du *Conseil* et déléguée au *Réseau Santé de la Sarine (RSS)*. Pour la commune de Belfaux, elle est engagée dans différents groupes de travail dont, notamment, ceux relatifs à la construction du nouveau bâtiment scolaire, à la route de contournement et à l'implantation du *Cycle d'Orientation (CO)*. Née en 1947 dans le Jura, Mme Gury Racine est l'épouse de M. Jean-Pierre Racine. Durant ses 45 ans de vie professionnelle active, elle a dans un premier temps été infirmière, diplômée de l'Ecole de Bois-Cerf à Lausanne. Diplômée de l'Ecole de cadres de la Croix-Rouge suisse, elle fut ensuite infirmière formatrice. Après l'obtention d'un Master en gestion, elle a finalement occupé un poste de directrice. En tant que directrice, elle a ouvert en 1988 la première école de soins infirmiers du canton du Jura. En 2001, elle s'est installée à Belfaux pour reprendre la direction de l'Ecole du personnel soignant de Fribourg, rue des Cliniques. Durant cette période, cette école est entrée dans les *Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse occidentale (HES-SO)* en devenant la *Haute Ecole de Santé Fribourg (ci-après HEdS-FR)*. La *HEdS-FR* accueille actuellement environ 700 étudiants pour l'obtention du Bachelor en soins infirmiers et en ostéopathie. Depuis 2011, Mme Gury Racine est active dans le bénévolat depuis qu'elle est retraitée. Membre du Mouvement Arc-en-ciel, elle n'a pas pu prendre la relève de M. François Gendre, quand il a démissionné de la *CF*, car elle n'était pas encore assermentée par le Préfet de la Sarine. Ce soir, le Conseil communal de Belfaux vous recommande la candidature de Mme Gury Racine et assure que cette dernière saura faire valoir le développement de notre région fribourgeoise dans le cadre de *l'Agglomération*.

M Nicolas Rérat. J'ai le plaisir, au nom de la commune de Matran, de vous présenter la candidature de M. Jean-Luc Dumoulin. Agé de 36 ans, M. Dumoulin est collaborateur administratif auprès de *l'Office cantonal des faillites (OPF)*, service rattaché à la *Direction cantonale de la sécurité et de la justice (DSJ)*. Domicilié à Matran depuis sa naissance, M. Dumoulin est Conseiller communal depuis 2013. Il est en charge du Dicastère des finances. Membre du *Conseil* et du *Bureau* depuis 2014, il a également été membre de la *CF* de 2014 à 2016. Fort de son expérience, je vous recommande vivement de soutenir sa candidature, la commune de Matran n'étant plus représentée au sein de la *CF*.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

• Election / Wahl

Le Président. Ont été délivrés 44 bulletins, dont 44 sont valables.

Résultat / Ergebnis: est élue membre de la *CF*, avec 25 voix, Mme Gury Racine (applaudissements). Je la félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Pour votre information, M. Dumoulin a obtenu 19 voix.

4.2 Election complémentaire au Bureau / Ergänzungswahl in das Büro

Le Président. Suite à la démission de Mme Angéloz (Corminboeuf), qui sera effective dès le 1^{er} mars 2018, nous devons procéder à l'élection anticipée d'un nouveau membre du *Bureau*. Selon l'article 41 du *Règlement du Conseil*, le *Bureau* se compose de douze membres : une personne à la présidence du *Conseil*, une personne à la vice-présidence du *Conseil* ainsi que dix *scrutateurs*. Pour rappel, les dix membres du *Bureau* appartiennent chacun à une commune membre différente. Ich erinnere daran, dass die zehn Mitglieder des *Büros des Agglomerationsrates (nachstehend das Büro)* jeweils einer anderen Gemeinde angehören müssen. A ce jour, *l'Agglomération* a reçu une seule candidature de la commune de Corminboeuf : celle de M. Dominique Rhême. Il est possible d'élire un membre du *Bureau* de manière tacite si un seul candidat brigue le siège à pourvoir. Une élection au *Bureau* au scrutin de liste doit néanmoins être organisée dans la mesure où un cinquième des membres présents le requiert

expressément. Wie bereits erwähnt, kann das Mitglied des *Büros* in stiller Wahl gewählt werden, es sei denn, die Durchführung einer Listenwahl werde von einem Fünftel der Anwesenden verlangt. Y a-t-il d'autres candidatures pour cette élection au *Bureau* ? Ce n'est pas le cas. Je prie M. Rhême de se lever lors de sa présentation.

M. Alain Lunghi. J'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil communal de Corminboeuf, de présenter la candidature de M. Dominique Rhême pour l'élection au *Bureau*. M. Rhême est un familier de *l'Agglomération*, voire un intime. Il est actif au Conseil communal depuis 2005. Particulièrement engagé, dans les domaines de la mobilité et de la culture, M. Rhême possède une large vision d'ensemble et une expérience considérable de la chose politique fribourgeoise. Il me semble, à cet égard, un excellent candidat pour cette fonction. Il est en charge du Dicastère du culte, de la culture, des loisirs, des sports, du cimetière et de la gestion des déchets. M. Rhême est membre du *Conseil* et de la *CAME* depuis 2011. De 2015 à 2017, M. Rhême a participé aux séances du *Bureau* lorsqu'il fut Vice-Président du *Conseil* puis Président du *Conseil*. Au nom du Conseil communal, je vous recommande donc vivement de soutenir sa candidature.

Le Président. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. M. Rhême est donc élu tacitement, par acclamation. Herr Rhême wird somit in stiller Wahl gewählt (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Ich schliesse damit den Punkt 4 der Traktandenliste.

5. Message concernant la modification des Statuts en vue de l'adoption d'un plan régional des énergies / Botschaft über die Änderung der Statuten für die Einführung eines regionalen Energieplans

5.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Dominique Rhême. En séance du 7 février 2018, la *CAME* a analysé le message n°18 portant sur la modification des *Statuts* proposée par le *Comité*. Les discussions ont principalement porté sur les questions suivantes.

Dès lors qu'il est admis que les relations "contraignantes" entre le propriétaire et les autorités sont fixées par le *plan d'aménagement local (ci-après PAL)*, communal, quel est l'intérêt de développer un *plan régional des énergies (ci-après PRE)* ? La majorité évidente de la *CAME* est sensible à l'impact d'une planification supracommunale à caractère stratégique, c'est-à-dire une vision sur le long terme en matière d'énergies. Le *Plan directeur cantonal (ci-après PDCant)* exige par ailleurs que les communes coordonnent au niveau régional la planification en matière d'énergie avec l'aménagement du territoire et la mobilité. D'autre part, il est admis que le traitement du volet énergétique serait un atout incontestable du *PA4*. L'intérêt de débiter des réflexions dès aujourd'hui consiste à disposer d'un concept réfléchi le moment venu et de ne pas se faire recalculer lors du dépôt du *PA4*. Die Diskussion der *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (nachfolgend KRMU)* drehte sich im Wesentlichen um folgende Fragen. Ist es noch opportun, einen *regionalen Energieplan (REP)* auszuarbeiten, wenn die Modalitäten zwischen den Besitzern der Liegenschaften und den Behörden bereits im *Ortsplan (nachfolgend OP)* der Gemeinde geregelt sind? Die überwiegende Mehrheit der *KRMU* ist der Ansicht, dass eine gemeindeübergreifende Energiestrategie Sinn macht, nicht zuletzt, um längerfristige Ziele zu verfolgen. Der *Staat Freiburg* verlangt im Übrigen, dass die Gemeinden auf regionaler Ebene den Bereich der Energie mit der Raum- und Verkehrsplanung in Einklang bringen. Ausserdem wird die Energieplanung im *Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (nachfolgend AP4)* wahrscheinlich zum Thema werden. Für die *Agglomeration Freiburg (nachfolgend Agglomeration)* ist es von Interesse, diese Fragen bereits ab heute zu beantworten.

Ensuite, quel est l'intérêt des communes à contribuer à un plan régional alors qu'elles sont obligées de disposer d'un *PAL* ? Welches Interesse werden die Gemeinden an einen solchen Regionalplan finden? Là encore, il a été constaté des différences sensibles dans l'approfondissement des thématiques de l'énergie dans les *PAL*. Si nous pouvons admettre que les plus grandes communes ont en général un meilleur degré de détail, les communes à démographie plus faible ont moins d'impact sur cette question. De même, il est plus difficile à une petite commune de négocier avec un fournisseur de réseau d'énergie lorsque qu'elle ne peut pas s'appuyer sur une stratégie régionale mais se trouve limitée ou coincée dans ses limites administratives. Une étude régionale, qui identifie clairement la situation existante, les nouvelles sources potentielles ainsi que la demande sur les prochaines décennies, est donc un instrument souhaitable et, probablement, souhaité par les communes. Die *KRMU* stellt fest, dass in der *OP* der Gemeinden erhebliche Unterschiede betreffend Energieplanung bestehen. Während grössere Gemeinden in der Regel bereits über detaillierte Dossiers verfügen, ist diese Aufgabe für kleinere Gemeinden

schwieriger. Auch Verhandlungen mit Energieproduzenten sind nicht einfach. Ein *REP*, der neben dem heutigen Stand die zukünftige Planung von Energienetzen und der Produktion evaluiert, wird grösseren wie kleineren Gemeinden von Nutzen sein.

Quant aux questions juridiques liées à la modification, la *CAME* se rallie à l'argumentation du *Comité* et soutient la démarche. Bezüglich der rechtlichen Diskussion der Statutenänderung folgt die *KRMU* den Argumenten des *Agglomerationsvorstands* (*nachfolgend Vorstand*) und unterstützt das Vorgehen. Die anwesenden Mitglieder der *KRMU* befürworten die Botschaft einstimmig mit einer Enthaltung und empfehlen dem *Agglomerationsrat* (*nachfolgend Rat*) die Annahme. En conséquence, la *CAME* accepte le message à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, et propose au *Conseil* d'en faire de même.

5.2 Présentation du message n°18 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.18 des Vorstandes. Rapporteure / Berichterstatterin: Mme/Frau Andrea Burgener Woeffray

Mme Andrea Burgener Woeffray. Je remercie tout d'abord M. Dominique Rhême, rapporteur de la *CAME*, qui a relevé la pertinence de la coordination entre les communes de l'*Agglomération* en vue de l'élaboration d'un *PRE*. Le *Comité* vous soumet ce soir une modification des *Statuts de l'Agglomération* (*ci-après Statuts*). Il vous propose de préciser les tâches dévolues à l'*Agglomération* et d'introduire les questions relatives à l'énergie dans le chapitre 3 « protection de l'environnement ». Une adaptation des *Statuts* est donc nécessaire. Cette révision des *Statuts* fait suite à une motion qui a été validée par le *Conseil* en 2012. L'objet du message porte sur une modification des *Statuts* dans le domaine de l'environnement. En cas d'acceptation, un mandat sera attribué à un bureau externe en vue de réaliser un *PRE*. Un montant de CHF 70'000 est prévu à ce titre au Budget de fonctionnement 2018 de l'*Agglomération*. L'objectif principal de cette étude est de coordonner la production et la distribution d'énergie à l'échelle régionale. Le développement futur des réseaux doit impérativement tenir compte des développements urbains. Cette étude se concentrera sur les énergies dont la production est compatible avec le milieu urbain. Cette étude portera sur les points suivants figurant dans le message n°18 : l'analyse des potentiels liés aux énergies renouvelables, l'électricité et la chaleur, l'analyse de la demande et de la densité énergétique actuelle et future, ainsi que l'analyse des réseaux liés à la distribution de l'énergie aux consommateurs finaux futurs ou existants. L'*Agglomération* envisage de développer sa stratégie régionale en s'appuyant sur les analyses qui ont déjà été effectuées au niveau communal ou par les distributeurs d'énergie. Il ne s'agit pas de tout reprendre à partir de zéro mais de coordonner les politiques et les objectifs à l'échelle régionale. Je vais vous expliquer pourquoi. Les questions de planification de la distribution d'énergie ne s'arrêtent pas devant une frontière communale. Une vision commune ne peut être que bénéfique. L'examen préalable du texte a permis de constater que les services de l'État de Fribourg soutiennent fortement la conduite d'une telle étude au niveau de l'*Agglomération* et la considère même comme nécessaire. A l'avenir, il est également possible que le traitement de questions relatives à l'énergie devienne un champ d'étude obligatoire dans le cadre des projets d'agglomération, comme mentionné par M. Rhême. Le *Comité* est d'avis qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle tâche importante au sens de l'article 29 de la *loi cantonale sur les agglomérations* (*ci-après LAgg*). Le domaine de l'énergie est complémentaire à celui de l'aménagement du territoire, du point de vue de la coordination, et à celui de la protection de l'environnement, dont la coordination à l'échelle régionale est déjà assurée par l'*Agglomération*. Le *Comité* propose par conséquent de soumettre la modification des *Statuts* à la procédure simplifiée, qui prévoit que le *Conseil* peut effectuer une modification des *Statuts* avec une majorité qualifiée de trois cinquièmes des membres présents. Le texte prévu est légèrement plus souple que celui initialement proposé dans la motion. Les objectifs de cette dernière sont toutefois assurés. Une étude sur l'énergie est menée à l'échelle régionale et les résultats de celle-ci seront intégrés dans le *Plan directeur régional d'agglomération* (*ci-après PDA*), qui a une portée contraignante pour les *communes membres*. Le *Comité* est convaincu que l'énergie est un domaine d'avenir dans lequel une réflexion à l'échelle régionale est indispensable. Il vous invite, dès lors, à soutenir la révision partielle des *Statuts*, telle que proposée.

Der *Vorstand* unterbreitet Ihnen mit der vorliegenden Botschaft eine Statutenänderung. Dabei geht es um die Einbindung von Aufgaben bezüglich künftiger Energieplanung im Rahmen der *Agglomeration*. Insbesondere die Entwicklungen im Bereich der Fernwärme zeigen auf und machen deutlich, dass eine effiziente und effektvolle Erschliessung in diesem Bereich nicht vor der Gemeindegrenze Halt macht. Was eine Gemeinde vor hat, kann mit regionalem Blick unter Umständen besser erreicht werden. Das war auch der Inhalt der Motion, welche im Jahr 2011 deponiert und im Jahr 2012 vom *Rat* verabschiedet wurde. Die *Agglomeration* möchte dem Ziel einer *REP* mit einer Studie näher kommen, ohne dabei selbstverständlich die Gemeindeautonomie zu verletzen. Die Studie soll für das Einzugsgebiet der *Agglomeration* folgende Fragen klären: Welches sind die Potenziale an erneuerbaren Energien im Rahmen der Wärme- und Elektrizitätsproduktion? Wie steht es um die Nachfrage der gegenwärtigen sowie zukünftigen Energiedichte auf Grundlage von bestehenden kommunalen Energieplanungen? Welche Energienetze bis zur Energieverteilung an die Endverbraucher bestehen heute und welche müssten künftig aufgebaut werden?

Die Resultate der Studie werden selbstverständlich den Mitgliedsgemeinden der Agglomeration Freiburg zur Verfügung gestellt werden, welche sie dann ihrerseits in die Energieplanung aufnehmen können. Dafür haben Sie einen Betrag von CHF 70'000 im allgemeinen Budget 2018 der *Agglomeration* im Herbst 2017 angenommen. Der *Vorstand* hat die Frage geprüft, wo diese neue Aufgabe in den *Statuten der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Statuten)* zu verankern sei und schlägt Ihnen die Erweiterung des Artikels 48 einerseits sowie einen neuen Artikel 50^{bis} vor. Im Namen des *Vorstandes* bitte ich Sie, dieser Statutenänderung zuzustimmen.

5.3 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ?

Mme Schneuwly-Aschwanden. Je souhaite faire une demande de modification de l'article premier de l'arrêté proposé par le *Comité*. Mes arguments sont les suivants. Dass es sich die *Agglomeration* neu zur Aufgabe machen will, so erwähnt es die Botschaft, die Koordination der Energieressourcen an die Hand zu nehmen, geht sicherlich in eine gute Richtung. Au regard des défis multiples comme la nécessité de trouver des synergies pour optimiser les ressources énergétiques, il s'avère de plus en plus nécessaire d'effectuer une analyse commune de la thématique de la production de chaleur et de sa distribution. C'est le but de la planification énergétique selon le message. Il est par conséquent correct que les *Statuts* soient adaptés, respectivement complétés avec cette nouvelle tâche.

Der *Vorstand* vertritt die Ansicht, dass die *REP*, ich zitiere «keine vollständig neue Aufgabe darstelle», weil sie zum einen mit der Siedlungsentwicklung (Stichwort «Verdichtung») und mit dem Themenbereich des Umweltschutzes (Stichwort «Förderung der erneuerbaren Energien») in Verbindung zu bringen ist. Als Klammerbemerkung erlaube ich mir hier die fehlende Sensibilität des *Vorstandes* zu kritisieren, der keine Überlegungen zur Bedeutung der Energieplanung auf den Wirtschaftsstandort Freiburg macht. Ich schliesse die Klammer.

Die Einschätzung des *Vorstandes*, dass es sich bei der Ausarbeitung des *REP* um keine «neue wichtige Aufgabe» der *Agglomeration* handle und somit ein vereinfachtes, sprich rascheres Verfahren vorschlägt, kann mit guten Gründen hinterfragt werden.

Selon le *Comité*, la planification énergétique n'est pas une tâche importante. Ce n'est pas si évident. La modification proposée par le *Comité* vise à munir l'*Agglomération* d'un *PRE* et à ce qu'il soit transcrit dans le *PDA*. Cela montre l'importance de cette nouvelle tâche. Le domaine de l'énergie aura, en effet, la même importance que celui de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement ainsi que celui des promotions économique, touristique et des activités culturelles. Pour mémoire, un plan directeur est un instrument de pilotage avec un caractère stratégique. Il définit les orientations générales.

Wie der Botschaftstext auf Seite 6 in Absatz 3 zudem festhält, wird die neue Statutenbestimmung die rechtliche Grundlage für weitere Studienaufträge sowie eine koordinierte Entwicklung eines regionalen Energienetzes sein. Die finanzielle und personelle Tragweite dieser neuen Aufgaben ist nicht unerheblich. In diesem Zusammenhang sei der *Agglomerationsvorstandspräsident (nachfolgend Vorstandspräsident)* zitiert, der am 4. Oktober 2012 zur Motion unter anderem folgende Aussage machte : « À partir du moment où vous avez les compétences, il faudra définir le plan de ces mesures et de leur financement. On peut être certain que le porte-monnaie de l'*Agglomération* sera mis à contribution... ».

Ohne den materiellen Aspekt der Botschaft zur Motion in Frage stellen zu wollen, vertrete ich die Ansicht, dass es sich beim *REP* um eine neue wichtige Aufgabe der *Agglomeration* handelt. Die damit verbundene Statutenänderung verlangt nach einem Genehmigungsverfahren, das konform zu Artikel 18 Absatz 1 littera b resp. Artikel 29 des *Gesetz über die Agglomerationen (SGF 140.2) des Staats Freiburg (nachfolgend AggG)* ist. Demzufolge beantrage ich die Änderung und Anpassung des Ersten Artikels der Beschlussfassung. Je vous prie donc de soutenir mon amendement.

M. François Grangier. La *CF* n'a pas eu à se prononcer au sujet de la planification énergétique. Par conséquent, j'interviens sous l'angle financier à titre purement personnel. Selon moi, les critères permettant de déterminer qu'il s'agit, ou pas, d'une nouvelle tâche importante reposent beaucoup sur le type d'implication financière qui en découlera dans les années à venir. Cette implication sera de CHF 70'000 en 2018. Quelle seront les conséquences sur le Plan financier de l'*Agglomération*, établi pour cinq ans ? Est-ce que cela représente un montant de plusieurs dizaines ou centaines de milliers de francs ? J'aimerais connaître ces chiffres avant de me prononcer. Est-ce que le *Comité* peut nous expliquer quelles seront les implications légales et les contraintes y relatives tant pour les communes que pour les propriétaires fonciers ? Dans le cas où les conséquences seraient importantes et contraignantes, d'un point de vue financier ou légal, il faudrait considérer cette modification des *Statuts* comme importante. Ce ne serait donc pas seulement aux trois cinquièmes des membres du *Conseil* d'en décider. Ce serait injuste que la population en subisse les conséquences financières sans avoir pu se prononcer à ce sujet. Sous l'aspect démocratique, ce serait dommageable. Je me prononcerai définitivement dès que j'aurai reçu des réponses à mes questions.

Mme Andrea Burgener Woeffray. Zuerst freue ich mich darüber, dass Frau Schneuwly inhaltlich mit der Erweiterung der *Statuten* einverstanden ist und die Energiethemen in Zukunft eine noch grössere Bedeutung haben werden. Sie haben erwähnt, dass der materielle Aspekt nicht so sehr von Bedeutung sei, aufgrund Ihrer Schlussfolgerungen ist er es aber doch und der Präsident der Finanzkommission hat dieses Faktum auch aufgenommen.

Le *Conseil* a approuvé le budget de fonctionnement 2018 de l'*Agglomération*, dans lequel le *Comité* a introduit CHF 70'000 pour financer une étude portant sur la planification énergétique régionale. Cette étude a pour but de donner un aperçu sur les possibilités d'action en matière d'énergie à travers les *communes membres* de l'*agglomération fribourgeoise (ci-après agglomération)*. Il est possible de se limiter aux dépenses relatives à cette étude, si le *Conseil* le souhaite. Dès que le *Comité* aura pris connaissance des résultats de cette étude, il les présentera au *Conseil*, lui proposera un montant et lui demandera de décider, dans le cadre du budget de l'*Agglomération*, s'il l'accepte de planifier cette dépense.

Vous vous interrogez également sur l'effet d'une planification énergétique sur les propriétaires fonciers. Ce genre de planification touche évidemment, à un moment donné, les communes, leurs quartiers et leurs rues. Il est intéressant d'étudier la pertinence d'un *chauffage à distance (ci-après CAD)* à la place d'un réseau de gaz. Ce sont les communes qui décident si elles souhaitent procéder à un tel changement. Avec un *PRE*, l'*Agglomération* montrerait aux *communes membres* comment collaborer en matière d'énergie. Une étude pourrait, par exemple, examiner la possibilité de réaliser un *CAD*, qui relierait les communes de Posieux, Villars-sur-Glâne et Fribourg, possédant une *station d'épuration des eaux (STEP)* ayant un énorme potentiel de rejet d'énergie. Cette énergie pourrait ensuite être distribuée du Schönberg à Düdingen. Le *Comité* a donc estimé que la modification des *Statuts*, qu'il propose, est de moindre importance.

Comme le message n° 18 l'indique, le *Comité* a examiné, tout d'abord, l'article 43 des *Statuts* (chapitre premier), qui traite des « tâches confiées à l'*Agglomération* dans le cadre de l'aménagement régional ». Cet article « impose à l'*Agglomération* de planifier la politique régionale de l'aménagement » et d'intégrer dans le *PDA* les « éléments qui doivent faire l'objet de cette planification ». Après réflexion, le *Comité* a choisi d'inscrire, sous le chapitre 3 dédié à la protection de l'environnement, la question de l'énergie. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les recommandations fédérales et cantonales, comme celles du *Service cantonal de l'énergie (ci-après SdE)* et de l'*Office fédéral de l'énergie (ci-après OFEN)*, sur le *Plan sectoriel cantonal de l'énergie (ci-après PSE)* et sur la *loi cantonale sur l'énergie (ci-après LEn)*. La *LEn* stipule notamment que « [...] les communes établissent un plan communal des énergies dans lequel elles fixent leurs objectifs de politique énergétique [...] » (article 8 alinéa 1 *LEn*) et que « le plan communal des énergies peut être établi en commun par un ensemble de communes ou une région » (article 8 alinéa 4 *LEn*). C'est pourquoi le *Comité* vous propose de vous rallier à sa proposition.

Frau Schneuwly-Aschwanden, Sie beantragen eine Textänderung aber Sie haben keine Textänderung hinterlegt. Könnten Sie in dem Fall einen konkreten Vorschlag machen?

Mme Schneuwly-Aschwanden. Mein Vorschlag wäre ganz einfach. Ma proposition concerne l'article premier du projet d'arrêté figurant dans l'annexe du message n°18. Es würde heissen: « Unter Vorbehalt der Zustimmung der stimmberechtigten der *Agglomération*, beschliesst der *Rat*, die *Statuten* mit dem Ziel zu ändern, usw.». Der restliche Text bleibt gleich.

M. François Grangier. Mme Burgener Woeffray, je vous remercie pour ces explications. Le *Comité* propose au *Conseil* de doter l'*Agglomération* de cette base juridique inhérente à l'énergie. Ce ne sont pas les montants qui pourraient être engagés dans le cadre des CHF 70'000 ratifiés par le *Conseil* dans le budget 2018 de l'*Agglomération*, qui m'inquiètent. Le fond du message ne me pose également aucun problème. Je me soucie principalement de la manière dont cette étude sera exploitée par la suite. Est-ce qu'un règlement sera élaboré afin de déterminer les conditions de subventionnement ? J'aimerais une confirmation de la part du *Comité* à ce sujet.

Mme Andrea Burgener Woeffray. Le *Comité*, respectivement le *DAEM*, n'a pas discuté de cette question sous cet angle. Le *Comité* a estimé qu'il fallait commencer par faire une étude, en tirer des conclusions ensuite et enfin soumettre au *Conseil* un message y relatif, dans lequel les aspects financier et réglementaire devront être précisés.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

5.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 18. Le *Conseil* a pris note que le *Comité* estime que cette modification partielle des *Statuts* peut être considérée comme étant de moindre importance eu égard aux tâches déjà attribuées à l'*Agglomération* dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Cette appréciation peut être confirmée ou infirmée par le *Conseil* dans le cadre de la validation de l'article premier du projet d'arrêté, faisant d'ailleurs l'objet d'un amendement. Le *Conseil* votera ensuite sur la formulation des nouvelles dispositions, proposées par le

Comité, dans le cadre de la validation de l'article 2 du projet d'arrêté. Comme déjà signalé, l'adaptation des *Statuts* doit être ratifiée par trois cinquièmes des membres du *Conseil* présents. Nous sommes actuellement 44 membres du *Conseil*. Il faut donc atteindre une majorité qualifiée de 27 personnes au minimum lors des votes.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen?

Mme Schneuwly-Aschwanden. Je propose la modification de l'article premier de l'arrêté : « Unter Vorbehalt der Zustimmung der stimmberechtigten Bevölkerung der Agglomeration Freiburg, beschliesst der Agglomerationsrat, die Statuten mit dem Ziel zu ändern, die der Agglomeration übertragenen Aufgaben im Bereich des Umweltschutzes entsprechend der unter Artikel 2 vorgelegten Formulierung zu präzisieren ».

Le Président. Vous souhaitez que le référendum ne soit pas facultatif mais obligatoire. Par conséquent, la version française de l'article premier de l'arrêté serait la suivante : « Le Conseil d'agglomération modifie, sous réserve du résultat du référendum obligatoire, les Statuts dans le but de préciser les tâches dévolues à l'Agglomération en matière de protection de l'environnement selon la formulation retenue à l'article 2 ». Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'article premier tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 38 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 3 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 3 voix.

Résultat / Ergebnis: étant de 27 voix, la majorité qualifiée est atteinte. Vous avez donc adopté, par plus de trois cinquièmes des membres du *Conseil* présents, l'article premier proposé par le *Comité*.

Article 2 / Artikel 2

J'ouvre la discussion au sujet des modifications statutaires proposées. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 2 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, de modifier l'article 48 « Principes » et d'ajouter l'article 50bis « Energie » des *Statuts*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 43 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 1 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à la majorité qualifiée, l'arrêté proposé par le *Comité* dans son ensemble.

Ce cinquième point de l'ordre du jour est liquidé.

6. Réponses du Comité / Antwort des Vorstandes

6.1 Motion visant à compléter le règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles / Motion zur Ergänzung des Reglements für die Anerkennung kultureller Angelegenheiten von regionaler Bedeutung (Mot Leg2011-2016 2014 022)

a Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Mme Suzanne Schwegler. Les auteurs de la *motion Leg2016-2021_2014_022* (ci-après *motion n° 22*) demandent qu'un nouvel article soit inséré dans le *Règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles* (ci-après *Règlement Cult. Rec.*). En résumé, cet ajout porte sur l'exclusion de la prise en compte des frais « annexes » et des frais non liés directement à l'événement subventionné. Le *Comité* a fait sien l'avis du *Dicastère des promotions* (ci-après *DP*) et propose au *Conseil* de ne pas introduire, dans le contexte actuel, le nouvel article proposé et, par voie de conséquence, de rejeter cette motion.

Les motifs de ce rejet sont les suivants. La réponse à la *motion n° 22* est explicite et complète. Je ne vais pas la reprendre dans son ensemble. Elle est d'ailleurs presque aussi longue que le temps qui a été mis pour y répondre. Le changement de législature et la volonté d'étudier de façon circonstanciée une telle

problématique sont certaines des raisons de ce délai de réponse conséquent. Le cadre légal prépondérant est exposé en page 2 de la réponse. Je peux simplement vous assurer que la *Commission culturelle de l'Agglomération (ci-après CCult)* respecte strictement ces dispositions légales dans le cadre de son mandat d'expertise et de décision. Les chapitres 3 à 6 de la réponse sont également très explicites. Ils font référence notamment aux fondements de la procédure d'octroi des subventions, à la concertation avec les organes de subventionnement ou encore au principe d'équité. Je n'y reviendrai donc pas. C'est au chapitre 7 de cette réponse que nos réflexions deviennent intéressantes et importantes car nous y trouvons le terreau fertile à une décision réfléchie et efficiente.

Je vous rappelle certains principes. La procédure d'octroi de subvention est connue des associations culturelles. Ses modalités sont décrites dans le *Règlement Cult. Rec.* Compte tenu des difficultés que rencontrent les acteurs culturels professionnels dans le cadre de la réalisation de leurs projets, une limitation du soutien financier en fonction de rubriques comptables spécifiques risque de déséquilibrer les plans de financement et de freiner le développement des associations qui tendent à se professionnaliser. En effet, *l'Agglomération* soutient prioritairement l'animation culturelle professionnelle sur son territoire et exige que ces pratiques culturelles soient encadrées par des organisateurs professionnels. Dans ce sens, exclure de tout subventionnement les frais salariaux propres aux associations culturelles d'importance régionale est en contradiction avec le *Règlement Cult. Rec.* Exclure les frais de communication et les frais administratifs soulève la même problématique : si le *Règlement Cult. Rec.* définit comme critère d'octroi le rayonnement et la résonance des manifestations susceptibles d'être subventionnées, ces frais sont absolument légitimes. Exclure les frais de location de tout montant subventionnable péjorerait également les associations culturelles qui ne disposeraient pas de leur propre structure. Parallèlement, les exigences de qualité, de professionnalisme et de rayonnement posées par les organes de subventionnement impliquent une augmentation et une consolidation des frais de fonctionnement, frais de salaires et de communication, implication qui va dans le sens opposé à celui proposé par la *motion n° 22*.

L'encouragement des autorités publiques et leur soutien à travers les subventions sont prépondérants pour maintenir l'équilibre fragile de l'écosystème culturel fribourgeois. Il existe des dangers à prévoir une telle insertion réglementaire comme proposé par la *motion n° 22*.

Une révision réglementaire serait inappropriée dans le contexte actuel de simplification des procédures entre organes de subventionnement. En effet, dans le prolongement de la réflexion menée dans le cadre des *Assises de la culture de la région fribourgeoise (2012-2014) (ci-après Assises)*, le comité de pilotage Culture2030 souhaite concrétiser la proposition des *Assises* visant à simplifier et coordonner les processus.

L'objectif principal est de faciliter le travail des requérants et de mieux coordonner les attentes respectives des autorités publiques envers ces derniers. Des conditions plus restrictives engendreraient intrinsèquement une diminution des frais susceptibles d'être pris en compte dans le cadre de l'octroi d'une subvention et, à terme, une baisse de la qualité de l'offre.

Mais encore, une modification du *Règlement Cult. Rec.* engendrant l'exclusion de frais budgétaires spécifiques ne peut être envisagée sans une concertation commune et une étude des répercussions auprès d'autres organes de subventionnement.

En acceptant une telle motion, il y aurait un grand risque d'empirer la situation des acteurs culturels alors que les conditions conjoncturelles rendent l'accès au financement privé aléatoire.

Les frais évoqués dans le libellé de la *motion n° 22* sont inhérents aux activités des acteurs culturels subventionnés par *l'Agglomération*. Les supprimer, complètement ou en partie, de la procédure d'examen effectuée par la *CCult* constitue une incohérence avec notre *Règlement Cult. Rec.*

En page 7 de la réponse du *Comité* à la *motion n° 22*, que nous avons toutes et tous lu attentivement, sont évoquées huit bonnes raisons, toutes plus pertinentes l'une que l'autre, en faveur du maintien des dispositions actuelles de notre *Règlement Cult. Rec.* Je n'en retiendrai que trois pour terminer mon rapport. Premièrement, les conditions d'octroi de subvention définies dans notre *Règlement Cult. Rec.* permettent non seulement de vérifier les exigences requises, mais aussi de respecter le principe fondamental d'équité auprès des acteurs culturels qui répondent à ses impératifs. Deuxièmement, l'exigence de qualité et la formation professionnelle requise demandent un investissement financier important de la part des acteurs culturels, investissement financier qu'il ne s'agit pas de restreindre en excluant de tout subventionnement les frais qui s'y réfèrent, frais salariaux en tête. Dernièrement, apporter des modifications à la réglementation actuelle dans un sens plus restrictif aurait de lourdes conséquences financières auprès de l'écosystème culturel régional.

En résumé, le *Comité* estime qu'une nouvelle définition des frais spécifiques à prendre en compte ou à exclure, dans le cadre de l'octroi de subventions culturelles, n'est pas efficiente et donc ne se justifie pas. Un membre de la *CCult* a lancé ce cri du cœur en prenant connaissance de la proposition discutée ce soir : cela équivaldrait à enlever le système nerveux au corps humain ! Je vous invite à ne pas jouer aux apprentis chirurgiens et, donc, à rejeter la *motion n° 22*.

b Avis des auteurs / Standpunkt der Autoren

Mme Béatrice Acklin Zimmermann. Nous constatons, non sans un certain étonnement, que le *Comité* s'est laissé du temps pour formuler sa réponse. Les auteurs ont lancé cette motion en juillet 2014, qui a été transmise en octobre 2014 par le *Conseil* au *Comité*. Selon l'article 9 alinéa 1 du *Règlement* du *Conseil*, le *Comité* dispose d'une année pour se déterminer sur la *motion n°22* qui lui a été transmise par le *Conseil*. Notre deuxième remarque concerne la version allemande de cette réponse. Wir sind etwas erstaunt, dass die deutsche Version eines Berichts, für den man sich immerhin ganze vier Jahre Zeit gelassen hat, zahlreiche Mängel und Unklarheiten aufweist. Der *Vorstand* versäumt es, um nur ein Beispiel zu nennen, zu erklären, was er im Zusammenhang mit kulturellen Subventionen unter „Ökosystem“ genau meint. Enfin, l'intention des auteurs de cette motion est de mettre en place des mécanismes structurant l'octroi des subventions culturelles. Rien d'autre ! L'alinéa 1 explique le principe que nous voulons défendre : celui d'un octroi privilégié aux manifestations des associations culturelles. L'alinéa 2 prévoit des exceptions à ce principe et concerne les frais administratifs, de communication, de location et les frais salariaux. Mit ihrer Motion wollen die Autoren nichts anderes, als Mechanismen einbauen, um die Subventionsgewährung zu strukturieren und zu fokussieren: es soll mit der Ergänzung des *Reglements betreffend die Anerkennung der kulturellen Aktivitäten von regionaler Bedeutung (nachfolgend kult. Reglement Anerk.)* ganz klar eine Abstufung vorgenommen werden, die effektiv „den Interessen“ der Kulturschaffenden und der Kultur dient. Sie können sich unschwer vorstellen, dass diese Motion nicht einfach so aus heiterem Himmel kommt. Sie ist vor dem Hintergrund von Vorkommnissen entstanden, und zwar gerade deshalb, weil diese Abstufung so nicht gegeben worden ist. Es wurde gesagt: „Exclure les frais administratifs, les frais de location, les frais salariaux, les frais de communication...“. Ce n'est pas le cas. Es geht nicht darum. Das wäre ja blanker Unsinn. Und das wollen die Autoren in keiner Weise. Es geht nicht darum, das auszuschliessen. Es geht darum, eine Abstufung vorzunehmen, so wie es die Autoren klar aufgezeigt haben. Le premier groupe concerne les manifestations culturelles, le deuxième groupe, moins important, porte notamment sur les frais administratifs. Darum geht es. Das macht durchaus Sinn, wenn die Subventionsgewährung an erster Stelle für die Veranstaltungen der Kulturvereine für die Subventionsgewährung als Priorität anerkannt wird und die Lohn-, Verwaltungs- und Mietkosten erst an zweiter Stelle kommen. Pour ces raisons, je vous prie de soutenir cette *motion n° 22*.

c Discussion / Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion sur cette motion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Oliver Collaud. Par souci de transparence, je déclare mes intérêts. Je suis Président du Belluard Bollwerk International, festival qui se tient à Fribourg au début de chaque été et qui est subventionné par l'*Agglomération*. La structure du financement est complexe dans l'*agglomération* et peu lisible. Le but des *Assises* est de mettre de l'ordre et davantage de visibilité dans le financement culturel octroyé par les autorités. Le rôle de l'*Agglomération*, selon ses *Statuts*, est de soutenir les organisations et les associations culturelles. La *motion n° 22* propose, à l'article 1, déjà un changement de paradigme complet : ne plus soutenir les associations mais les manifestations. Prenons un exemple : si la *motion n° 22* était acceptée, l'*Agglomération* ne devrait plus soutenir l'association du Belluard Bollwerk International mais seulement son festival qui dure dix jours. Or, ce festival n'existerait pas sans association. Le seul but des dépenses dédiées aux frais administratifs, aux frais de communication, aux frais de location et aux frais salariaux est de faire exister le projet culturel présenté par notre association. Cette *motion n° 22* risque de mettre à mal le festival dans son entier. Je ne pense pas que les motionnaires partent d'une mauvaise intention envers la culture mais j'ai l'impression qu'ils méconnaissent un peu le fonctionnement de la culture et l'organisation d'une manifestation. Un festival ou une saison culturelle n'est pas un Doodle qu'on fait remplir aux artistes en leur demandant de bien vouloir venir. C'est un projet qui se construit sur douze mois avec du travail, des choix et une réflexion. Par ailleurs, les salaires dans le domaine de la culture sont déjà beaucoup plus bas, par rapport à un travail équivalent dans l'économie traditionnelle. C'est donc aussi vouloir péjorer encore davantage les conditions salariales des employés de la culture. M. Hayoz devrait être sensible à cela. C'est un peu comme dire que les cheminots devraient seulement être payés quand le train est en gare. Je vous invite donc à rejeter cette *motion n° 22*.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous pouvons passer au vote vu que Mme Acklin Zimmermann a déjà mentionné clairement que les auteurs maintenaient leur *motion n° 22*.

d) Vote / Abstimmung

Le Président. Celles et ceux, qui acceptent la proposition du *Comité* de refuser cette motion, sont invités de s'exprimer en levant leur carton. Les *scrutateurs* comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent cette motion, sont invités à s'exprimer en levant leur carton. Les *scrutateurs* comptent 3 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant leur carton. Les *scrutateurs* comptent 1 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez refusé, à la majorité, de prendre en considération de cette motion.

6.2 Postulat demandant l'affichage de cartes isochrones pour piétons aux arrêts TPF de l'agglomération fribourgeoise / Postulat betreffend das Anschlagen von isochronen Fussgängerkarten an den TPF-Haltestellen in der Agglomeration Freiburg (Post Leg2016-2021 2017 003)

a Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Les cartes isochrones constituent une information sur les distances qu'il est possible de parcourir depuis un point dans un temps donné. Le *postulat Leg2011-2016_2017_003 (ci-après postulat n° 3)* demande d'intégrer ce type d'informations aux arrêts de bus de l'*agglomération*. Le choix des emplacements, l'aspect visuel et les informations données par les cartes isochrones peuvent être variables. Des applications pour téléphone mobile font également leur apparition. Le *Comité* est favorable à la proposition formulée dans le *postulat n° 3* et s'engage pour sa mise en œuvre en collaboration avec les *TPF*. Ce projet sera inscrit dans la commande d'offres 2020-2021 faite aux *TPF* à la fin 2018. Les *TPF* travaillent à la mise en œuvre d'un système d'information aux voyageurs qui sera opérationnel dès l'été 2018. Cela signifie que les horaires seront affichés en temps réel et renseigneront sur le nombre de minutes restantes jusqu'à l'arrivée du prochain bus. Certains arrêts fréquentés, nœuds multimodaux ou à proximité d'activités importantes seront équipés de totems sur lesquels figureront ces informations ; par exemple : « 3 mn jusqu'au prochain bus de la ligne 2 ». Pour les arrêts sans totem, l'information sera disponible en temps réel également via l'application *TPF* sur smartphone. La mise en œuvre des cartes isochrones se fera progressivement par le biais de ces mêmes canaux. La pertinence des cartes fera l'objet d'une évaluation et d'adaptations en conséquence. La stratégie de déploiement progressive, qui permet de faire des tests avant un déploiement total et de profiter du support d'information aux voyageurs préparé par les *TPF*, évite de produire des cartes au format papier. L'adaptation numérique de ces cartes est facilitée. En conclusion, le *Comité* approuve la mise en œuvre du *postulat n° 3*. Les cartes isochrones seront disponibles pour l'intégralité des arrêts du réseau de bus urbains via l'application des *TPF* et installées progressivement sur les totems qui équiperont les principaux arrêts de bus de l'*agglomération*. Les coûts du projet seront intégrés dans les commandes de prestations 2020-2021 pour garantir la réalisation des cartes. Ils sont évalués à CHF 7'000 par an, durant 3 ans. Ce postulat est ainsi liquidé.

b Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

M. Gérald Collaud. Les cosignataires du *postulat n° 3* et moi-même sommes satisfaits du travail du *Comité*. L'idée de mettre en place progressivement l'affichage des cartes isochrones avec une période d'essai semble être une excellente solution. D'ailleurs, notre postulat proposait de laisser aux *TPF* la mise en œuvre de ce postulat. Nous sommes convaincus que ce sera un avantage pour l'*agglomération*. Dans ce contexte, *FTR* ne devrait-il pas être, d'une manière ou d'une autre, associé à ce processus ? Je suppose que les *TPF* pourraient prendre contact avec *FTR*. Pour terminer, je remercie encore une fois le *Comité* et également le *Conseil*, qui avait accepté la transmission de notre *postulat n° 3*.

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

Der sechste Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

7. Transmission du Postulat demandant une étude de faisabilité d'un parking d'échange P+R dans la proximité de l'arrêt du bus TPF "Portes de Fribourg" de la ligne TPF 1 / 7. Überweisung des Postulats betreffend eine Machbarkeitsstudie für eine P+R-Anlage in der Nähe der TPF-Bushaltestelle „Portes de Fribourg“ (Linie 1) (Post Leg2016-2021_2017_007)

7.1 Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. La popularité croissante des *parkings d'échanges promus par l'Agglomération (ci-après P+R)* se prouve avec les comptes des années précédentes. Dans les comptes 2016, les recettes des taxes d'utilisation des *P+R* se montent à CHF 245'041.20. Cela fait CHF 62'837.70 de plus qu'en 2015. La promotion du transport combiné, par la réalisation de *P+R* situés à la périphérie de *l'agglomération*, est recommandée. L'aspect écologique est également non négligeable. L'installation d'un *P+R* près des Portes de Fribourg ferait sens. Situé à la périphérie nord-ouest de *l'agglomération*, à proximité de l'arrêt terminus «Portes de Fribourg» des bus *TPF* et de la sortie de l'autoroute A12, un *P+R* pourrait absorber une partie des pendulaires et visiteurs venant du district du Lac et de l'autoroute, derrière la route de contournement. Un *P+R* aux « Portes de Fribourg » diminuerait la charge de trafic sur la route de Morat, et permettrait d'améliorer la vitesse commerciale et la fluidité des bus *TPF*. Ce *postulat Leg2016-2021_2017_007 (ci-après postulat n° 7)* demande donc une première mesure : la réalisation d'une étude de faisabilité d'un *P+R* aux « Portes de Fribourg » pour combler cette lacune dans l'offre des *P+R*. Je vous remercie et vous prie de soutenir la transmission de ce *postulat n° 7*.

7.2 Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 24 janvier 2018, le *Bureau* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. Il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du *Comité*.

7.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Le *postulat n° 7* demande au *Comité* d'étudier la faisabilité de réaliser un *P+R* près de l'arrêt « Portes de Fribourg » de la ligne 1. *L'Agglomération*, via son *PDA*, est chargée de planifier les *P+R* au sein de *l'agglomération*. Par contre, leur réalisation et leur exploitation reviennent ensuite aux communes. Afin de préciser leur localisation et leur dimensionnement, une étude est sur le point d'être engagée. Cette étude déterminera un périmètre fonctionnel des *pendulaires et usagers occasionnels des P+R (ci-après utilisateurs P+R)* avec un principe de localisation par bassins versants. Quant au dimensionnement, plusieurs paramètres entrent en compte pour déterminer le potentiel d'*utilisateurs P+R*, comme l'étude de la population du bassin versant permettant d'extrapoler une clientèle potentielle et le bassin de destination des zones d'emploi desservies à l'aval des *P+R*. Cette étude, menée cette année sur l'ensemble des *P+R* relevant de *l'Agglomération*, servira ainsi de base à la réponse au présent *postulat*. Le *Comité* préavise favorablement la transmission de ce *postulat n° 7*.

7.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce *postulat* demandant une étude de faisabilité en vue de la création d'un *P+R* à proximité de l'arrêt du bus *TPF* "Portes de Fribourg" de la ligne 1, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 44 voix

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat/Ergebnis: le *Conseil* a accepté, à l'unanimité, la transmission de ce *postulat n° 7*.

8. Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la parole. Y a-t-il des interventions ?

M. Gérald Collaud. J'annonce le dépôt d'un *postulat* concernant la *TransAgglo*. Ce *postulat* demandera que *l'Agglomération* prenne contact avec les *communes membres* concernées par la *TransAgglo* afin de les rendre attentives au fait que la *TransAgglo*, dans les lieux où elle est réalisée, est souvent interrompue par des routes. Cela rend l'utilisation de la *TransAgglo* moins intéressante que prévue. Les cosignataires de ce *postulat* et moi-même demandons à *l'Agglomération*, respectivement aux *communes membres* concernées, de chercher des solutions afin que la *TransAgglo* soit plus directe à l'avenir.

Le Président. La transmission de ce *postulat* sera traitée lors de la prochaine séance du *Conseil*.

M. François Grangier. Un débat a été initié à propos de la motion *Leg2016-2021_2017_004 (ci-après motion n° 4)*, déposée en mai 2017 et transmise au *Comité* lors de la séance du *Conseil* du 12 octobre 2017. Cette discussion relative à l'intégration d'un aspect culturel complet, soit des infrastructures à la création, m'a fait passablement réfléchir sur l'avenir que nous pouvons donner à notre

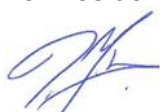
Agglomération. Je reste convaincu que ce n'est pas un stand à La Cantonale - Foire de Fribourg qui donnera ses lettres de noblesse à notre *Agglomération*. Il faut trouver des projets ambitieux, fédérateurs et touchant personnellement les habitants de *l'agglomération* de manière positive. La culture en est un. Il est temps maintenant de s'attaquer au sport. Lors de la constitution de *l'Agglomération*, ce sujet a malheureusement été exclu de ses tâches statutaires. Nous en constatons aujourd'hui les conséquences : une gestion catastrophique des projets d'ampleur, une difficulté pour les communes de s'engager financièrement seules ou à plusieurs, de fédérer autour de projets sportifs dédiés à la construction d'infrastructures et, surtout, de participer au fonctionnement de ces projets. Toutes et tous, nous savons qu'à l'instar de la culture, les infrastructures sportives doivent être subventionnées car il est impossible de demander le juste prix à leurs utilisatrices et utilisateurs. Plutôt que de constituer des étages supplémentaires au mille-feuille institutionnel déjà existant, il faudrait impliquer davantage *l'Agglomération* dans le domaine sportif. Cela permettrait de mener à bien les projets d'envergure, dont les coûts dépassent facilement CHF 1 million de francs d'investissement et, surtout, dont les charges ne peuvent être imputées uniquement à la commune-siège de chaque infrastructure sportive. Encore dernièrement, les Bains de la Motta, bains publics situés dans la Ville de Fribourg, ont été obligés de faire pression sur les communes voisines de Fribourg afin que ces dernières participent un peu plus au déficit annuel. Il faut absolument simplifier toute cette structure. Je suis intimement persuadé que *l'Agglomération* a son rôle à jouer également dans ce domaine. Je déposerai prochainement une motion visant à modifier les *Statuts* afin d'y intégrer le subventionnement des installations sportives d'envergure régionale, tant du point de vue des infrastructures que du fonctionnement. Comme nous soumettrons peut-être à la population une modification de la partie culturelle des *Statuts*, si le *Conseil* donne une suite positive à la motion n° 4, ce que je souhaite vivement, nous pourrions en profiter pour adjoindre une partie consacrée aux sports aux *Statuts*. Les membres du *Conseil* intéressés à partager, avec moi, la signature de cette motion et à y réfléchir avant son dépôt sont les bienvenus. Je prends volontiers leur nom par retour de mail. Ne serait-ce pas une belle image pour notre institution que cela soit, in fine, grâce à *l'Agglomération* que la piscine olympique de *l'agglomération* voit le jour ?

M. Loris Schnarrenberger. Nous avons été informés par transmission du communiqué de presse du 17 janvier 2018 de la position de la Confédération suite à l'analyse du *PA3* déposé par notre *Agglomération*. Le *Comité* déclare avoir « pris note avec une grande satisfaction que les offices fédéraux ont évalué positivement le *PA3* ». Lors du dépôt du dossier, le projet présenté au *Conseil* présentait un total d'investissement en catégorie A d'environ CHF 170 millions de francs avec une participation fédérale de 35 %. Le taux de subventionnement a effectivement été confirmé à 35 %, mais le montant subventionnable retenu n'a été que de CHF 96 millions de francs, soit pratiquement la moitié de ce que nous avons proposé. Beaucoup de mesures ont été déclassées en catégorie B, voire C, afin d'arriver à ce résultat, car la maturité du *PA3* n'était pas suffisante. Personnellement, je qualifierais ce résultat de très moyen et, non pas avec « grande satisfaction », vu que le travail d'évaluation a vraisemblablement été mal fait par nos services lors de l'élaboration du *PA3*. Ces mesures pourront certes être reprises dans les prochains projets d'agglomération, mais le coût du travail consenti, pour analyser en profondeur et mettre sur papier toutes ces mesures qui finalement ne seront pas prises en considération, a été certainement énorme. Je souhaiterais avoir une prise de position objective, et non pas médiatique du *Comité*, sur ce sujet et savoir quelles mesures seront prises dans le futur afin d'éviter que pratiquement 50 % de nos mesures soient déclassées lors du prochain projet d'agglomération.

Le Président. Le *Comité* indique qu'il répondra à cette intervention lors d'une séance ultérieure. Dans l'intervalle, y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Pour rappel, n'oubliez pas de déposer vos enveloppes transparentes sur les tables à la sortie de la salle. Je prie également tous les intervenants, dans la mesure du possible, d'y déposer l'exemplaire de leurs interventions ou de l'envoyer par mail à Mme Nicolas, assistante du *Conseil*. Die heutige Sitzung ist geschlossen. La séance est close. Je vous remercie et vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne fin de soirée et un bon retour (applaudissements).

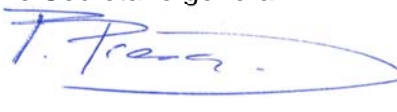
Fin de la séance : 21h17

Le Président du Conseil



Michel Moret

Le Secrétaire général



Félicien Frossard